

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 96

Artikel: Enfin des bonbons inoffensifs pour la dentition

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin des bonbons inoffensifs pour la dentition

En mars dernier, la presse argovienne annonçait l'apparition, sur le marché suisse, d'un bonbon quasi révolutionnaire, le bonbon « HAPPY », dont la matière première n'était plus le sucre, si préjudiciable aux dents de nos enfants, mais la Lycasine, extraite de la pomme de terre, du maïs ou du froment. Ce bonbon était évidemment une création de la fabrique Disch S.A. Nous disons « évidemment », car son directeur actuel, M. Alfred Disch, est le fils de Jakob Disch à qui l'on doit déjà ce fameux « Ramoneur de gorge », riche en Vitamine C, qui, depuis 60 ans, a fait ses preuves dans le traitement naturel de la toux et de l'irritation de gorge.

Il semble donc que la famille Disch ait décidé de se préoccuper de la santé du consommateur, ce qui est extrêmement appréciable en une époque où l'on pique poulets, oranges, et tant d'autres choses et où l'on ne sait plus que manger pour ne pas être malade... Ceci nous a incité à prendre contact avec la fabrique Disch, d'Othmarsingen, en Argovie, pour avoir des précisions à donner à nos lectrices, que nous savons soucieuses d'assurer à leurs enfants une dentition parfaite... et quelques gâteries pour satisfaire leur gourmandise !

LES VARIÉTÉS DE « BONBONS-SANTÉ » DISCH

En réponse, donc, à ma demande de renseignements et de documentation, j'ai reçu, par exprès, de la fabrique Disch une superbe boîte aux Roses contenant un échantillon de chacune des sortes de bonbons existant actuellement dans le commerce, et, en particulier, les fameux bonbons « HAPPY » en trois variétés, soit orange, menthe et citron (on ne

— Vous avez bien fait de dire « entre autres par le sucre », car nous savons qu'il y a d'autres facteurs favorisant la carie dentaire : héritéité, insuffisance des soins dentaires, lavages mal faits ou trop rares, eau potable ne contenant pas de fluor, alimentation mal comprise, etc.

— Bien sûr. Mais c'est pour éliminer les dangers du facteur sucre que nous avons sorti « LOV » (HAPPY), lequel est composé, d'une part, d'hydrates de carbone, qui ne produisent dans la bouche qu'une très lente acidification, réduisant ainsi très sensiblement le danger d'endommager les dents, et, d'autre part, de Lycasine, qui est un hydrolysat d'amidon avec groupes hydrogénés en position finale.

UN BONBON POUR LA LIGNE !

— Mais d'où vient alors le goût sucré de ces bonbons sans sucre ?

— D'arômes, ainsi que d'édulcorants artificiels.

— Ils ont donc l'avantage non seulement de ne pas abîmer les dents des enfants, mais encore de ne pas faire prendre des kilos supplémentaires aux adultes désirant rester minces ?

— Certes, puisque HAPPY contient 50 % de moins de calories qu'un bonbon normal avec du sucre !

— Y a-t-il longtemps que vous avez eu l'idée de créer un bonbon sans sucre ?

— Dans les années 50 — d'abord par des publications intéressant notre sujet, puis par des contacts personnels lors d'un voyage d'étude fait en Amérique par Mme H. Dür, fondée de pouvoirs, qui est responsable de nos exportations —, nous entrevîmes la possibilité de fabriquer des friandise exemptes de sucre, sur la base de SORBITOL. Dans la suite, nous nous mimes à importer du sugarless-candy, mais il se révéla bientôt que les bonbons faits de ce produit n'étaient pas du goût des consommateurs suisses...

— Serions-nous plus gourmands que les autres ?

— Non, car ces bonbons présentaient, en effet, un arrrière-gout désagréable et jouaient un rôle laxatif pour une grande partie des consommateurs, ce qui nous décida à chercher une autre voie. C'est ainsi que, depuis 1961, en collaboration avec le Laboratoire de recherches contre les caries, de l'Institut dentaire de l'Université de Zurich, dirigé par le professeur H. R. Mühlmann, divers essais furent tentés en incorporant des additifs phosphatés aux bonbons de composition conventionnelle.

— Avez-vous eu de bons résultats ?

— Au prix d'un long délai, oui, mais dans une certaine mesure seulement, vu que le professeur Mühlmann se demanda si, en présence d'une monnaie en faveur de la consommation de bonbons due à ce que les caries n'étaient plus à craindre, il n'en résulterait pas d'autres désavantages pour la santé... Un éclaircissement circonstancié de ces questions d'autre instances compétentes (internes) aurait retardé plus encore la sortie d'un bonbon intéressant pour la dentition. C'est pourquoi notre attention se porta vers une fabrique d'amidon suédoise, la Lyckeby-Production S.A., qui, depuis des années, s'adonnait, à Lyckeby, à des essais de développement d'une matière nommée Lycasine, pouvant servir de base à des bonbons exempts de sucre.

— Y avait-il d'autres concurrents en lice ?

— Fait curieux, l'amidonnerie mondiale des Produkts-Corn, dont les fabriques allemandes avaient été pressenties très tôt de notre part pour tâcher d'en obtenir des matières en vue de fabriquer des bonbons sans sucre, n'y portait pas le moindre intérêt, car elle en ignorait l'importance.

— Qu'est-ce, qu'au juste, que la Lycasine ?

— La matière de base de la Lycasine vient de la pomme de terre, du maïs ou du froment. Par hydrolyse à l'acide chlorhydrique on obtient un sirop à faible teneur en glucose. Ce sirop est soumis à un procédé d'affinage hydrique compliqué, jusqu'à la production finale d'une solution aqueuse purifiée contenant spécialement de la dextrine et un minime reste de sorbite et de sucre d'alcool.

— Vos produits touchent donc plus au domaine de la science qu'à celui de la simple confiserie ?

— Les services et laboratoires scientifiques centraux de l'URSINA S.A., dont nous sommes les fidèles, dirigés par le professeur H. Hostettler et M. A. Fuchs, sont à notre disposition. Nous devons être probablement l'unique confiseur suisse disposant de tels offices et pouvant offrir une garantie pour la qualité de nos produits. Cependant, l'Office fédéral d'hygiène publique doit accorder une permission spéciale pour la mise en vente de nos bonbons sans sucre, édulcorés artificiellement, vu que leur composition ne s'accordeait point avec les règlements légaux qui étaient précédemment en vigueur dans l'ordonnance fédérale sur les produits alimentaires.

UN BONBON CONTRE LE DIABÈTE...

— En somme, ce sera un succès mondial que cette idée de bonbons sans sucre ?

— Pour prouver la maison MON SANTO, qui, après DU PONT, est la plus grande entreprise américaine de l'industrie chimique, a acquis les droits de licence pour la Lycasine aux Etats-Unis d'Amérique, tandis qu'en Suède, ASTRA, le plus grand groupe industriel de produits pharmaceutiques, emploie la Lycasine pour la fabrication de bonbons sans sucre et de produits pour diabétiques.

— Évidemment, les diabétiques doivent être bien heureux de pouvoir recommencer à sucer, sans danger, des bonbons !

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Evidemment, les diabétiques doivent être bien heureux de pouvoir recommencer à sucer, sans danger, des bonbons !

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé, ASTRA a obtenu la permission de dénommer « favorable à la dentition » les produits à base de Lycasine.

— Mais pour en revenir à la Suède, la nation ayant le service sanitaire d'Etat le mieux organisé,